

Exercice 2007 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 14 septembre 2006, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Conventions

* Conventions passées entre les associations et la Ville de Besançon pour la mise à disposition de locaux municipaux à titre gracieux :

- Association L'Ivre de Contes : salle des Epoisses du 7 février au 30 juin 2007 pour les activités scrabble et échec,

- Association Hmong Senu : avenant à la convention du 5 septembre 2006 - modification de l'article 1^{er} - utilisation de la salle des Epoisses pour l'exercice de son activité,

- Département du Doubs et les centres médico-sociaux Ile de France et Bourgogne relevant de la Direction de la Vie Familiale et Sociale : bureau des permanences situé 5 avenue de Bourgogne pour exercer leurs activités du 19 septembre 2006 au 30 juin 2007,

- ULCV : bureau de permanence de la Maison de Quartier Grette/Butte le 1^{er} jeudi de chaque mois du 4 septembre 2006 au 29 juin 2007.

II - Finances

Signature de quatre contrats de prêts avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon

La Caisse d'Allocations Familiales de Besançon a accordé à la Ville de Besançon par quatre conventions en date du 9 février 2007 des aides financières sous forme de subventions et de prêts sans intérêt pour les opérations suivantes :

1) Restructuration de l'ancien réfectoire Brossolette pour transformation en espace associatif et d'animation - Maison de quartier de Montrapon

- 10 000 € au titre de la subvention,

- 20 000 € au titre d'un contrat de prêt sans intérêt remboursable en dix échéances annuelles et constantes de 2 000 €.

2) Restructuration des locaux de l'ancienne usine-relais rue Violet en Maison des Associations

- 10 000 € au titre de la subvention,

- 20 000 € au titre d'un contrat de prêt sans intérêt remboursable en dix échéances annuelles et constantes de 2 000 €.

3) Restructuration du pôle d'animation des Clairs-Soleils - MJC centre social (Programme ORU)

- 24 000 € au titre de la subvention,

- 44 000 € au titre d'un contrat de prêt sans intérêt remboursable en dix échéances annuelles et constantes de 4 400 €.

4) Réalisation des travaux pour la création du pôle d'animation de Planoise - Travaux de la Maison de Quartier hors Médiathèque (Programme ORU)

- 68 000 € au titre de la subvention,

- 132 000 € au titre d'un contrat de prêt sans intérêt remboursable en dix échéances annuelles et constantes de 13 200 €.

Les différents prêts seront encaissés à leurs imputations respectives soit :

* 16.01.16818.5008.20200 pour l'opération Brossolette - Maison de quartier de Montrapon

* 16.01.16818.5043.20200 pour l'opération rue Violet

* 16.01.16818.3606.20200 pour le pôle d'animation des Clairs-Soleils (MJC centre social)

* 16.01.16818.3605.20200 pour le pôle d'animation de Planoise (hors Médiathèque).

La première des échéances sera exigible dans les deux mois suivant le versement du solde des aides financières, soit pour les quatre prêts au plus tard en février 2009.

III - Contentieux

Affaire BURRI : défense des intérêts de la Ville suite au recours en annulation intenté devant le Tribunal Administratif le 5 février 2007 contre une délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2005 décidant de poursuivre la procédure d'aménagement du chemin des Grands Bouez et de solliciter M. le Préfet pour l'ouverture d'une enquête parcellaire.

Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne acte de ce bilan à M. le Maire.

Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.